

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-sept du mois de février, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 21 février 2017, s'est réuni au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme Ana PEREIRA, Mme Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, Adjoints au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Marie-line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Gérald BORDES, Mme Khadija ID HAMOU, M. Jacques GUILLEMAN, M. Faouzy GUELLIL, M. Robert ANDRE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

- Arrivée de Mme Khadija ID HAMOU à 19H15
- Arrivée de M. Michel DELPLACE à 19h34

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Abdelaziz GUEMICHE, représenté par M. Frédéric NICOLAS
M. Quentin GESELL, représenté par M. André VEYSSIERE
Mme Martine GESELL, représenté par M. Gérald BORDES
M. Malet DRAME représenté par Mme Sandra ROZOTTE
Mme. Janine LOPEZ, représenté par M. Robert ANDRE
Mme Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL
M. Michel DELPLACE représenté par M. France BOULAY jusque 19h34

ABSENTS :

M. Fradiques MENDES-FERREIRA
Mme Amel SRAIDI
Mme Marcelle DELMARQUETTE
Mme ID HAMOU Khadija, absente jusque 19h15

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry PICHOT-MAUFROY

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

✦ **Décision n° 2017/001 en date du 05/01/2017 :**

Contrat de prestation : Prestation complète pour l'organisation du repas du personnel

✦ **Décision n° 2017/002 en date du 05/01/2017 :**

Prestation complète pour l'animation du repas du personnel

✦ **Décision n° 2017/003 en date du 05/01/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec une administrée

✦ **Décision n° 2017/004 en date du 17/01/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec une administrée

✦ **Décision n° 2017/005 en date du 17/01/2017:**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec une administrée

✦ **Décision n° 25017/006 en date du 02/02/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'Association Basket-Ball Association Dugny

✦ **Décision n° 2017/007 en date du 02/02/2017 :**

Mission de contrôle technique pour les travaux de mise en accessibilité et sécurité du groupe scolaire Langevin/Wallon

✦ **Décision n° 2017/008 en date du 02/02/2017 :**

Assurance Dommages ouvrage dans le cadre de la construction de DOJOS et Salle Pieds- Poings sur le complexe sportif Alain Mimoun

✦ **Décision n° 2017/009 en date du 06/02/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Club Sportif et de Loisirs de Dugny

✦ **Décision n° 2017/010 en date du 06/02/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec Fraternité Entre Nous

✦ **Décision n° 2017/011 en date du 06/02/2017 :**

Contrat de cession d'exploitation avec l'association Agence France Promotion- Spectacle « Contes à croquer », le 18 février 2017

✦ **Décision n° 2017/012 en date du 06/02/2017 :**

Contrat de cession d'exploitation avec la société Face Cachée SARL- Spectacle « Histoires cruelles d'enfants terribles », le 15 février 2017

✦ **Décision n° 2017/013 en date du 07/02/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le Cabinet EVAM GID

✦ **Décision n° 2017/014 en date du 08/02/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec l'association « Les Amis des Comores »

✦ **Décision n° 2017/015 en date du 15/02/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec une administrée

✦ **Décision n° 2017/016 en date du 15/02/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec la Croix Rouge Française

✦ **Décision n° 2017/017 en date du 15/02/2017 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec le collège Jean-Baptiste CLEMENT

**Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public
Local – Année 2017**

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de modernisation et de sécurisation de l'Hôtel de Ville.

- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Délibération n° 2017/18

Demandes de subventions relatives au pilotage de l'Atelier Santé Ville et la réalisation d'actions de santé publique

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** des subventions auprès de tout partenaire financier dans le cadre du pilotage de l'Atelier Santé Ville et/ou de la réalisation d'actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé actuellement en cours et/ou à venir sur le territoire de la collectivité.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer tous les documents y afférant
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

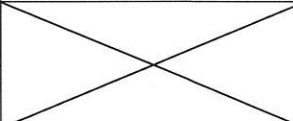
Délibération 2017/19

Affectation de la réserve parlementaire madame la Députée Marie-George BUFFET au titre de l'année 2017

Présentation par monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de sécurisation des DOJOS et Salles Pieds-Poings et de sonorisation de la future Place des Sports sur le Complexe Sportif Alain Mimoun et l'affectation du montant de 9 431 euros proposé dans le cadre de la réserve parlementaire de madame la Députée Marie-George BUFFET au titre de l'année 2017 en vue de son financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

<u>Subvention sollicitée au titre de la Réserve parlementaire 2017 de Mme la Députée Marie-George BUFFET (montant HT) :</u>		9 431 euros	Soit 13,37 % du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Coût prévisionnel du projet</u>	<u>Montant HT :</u>	70 528,55 euros	
	<u>Montant TTC :</u>	84 634,26 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la réserve parlementaire de madame la Députée Marie-Georges BUFFET au titre de l'année 2017.
- **PRECISE** que le projet susmentionné sera réalisé et que les crédits de dépenses seront inscrits à la section d'investissement des exercices concernés du Budget de la Ville.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès notification, par procédure budgétaire.

Délibération n° 2017/20

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2017 portant sur la modernisation et la sécurisation de l'Hôtel de Ville, dont l'estimation financière est portée à 420 000 euros HT, suivant les modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre du FS IPL 2017 (montant HT) :</u>	180 000 euros	42,86 %
<u>Autofinancement</u>	240 000 euros	X
<u>Montant total prévisionnel :</u>	420 000 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017, et à notifier cette décision à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Délibération n° 2017/16

Demande de subvention dans le cadre du projet de construction de DOJOS et Salle Pieds – Poings sur le Complexe Sportif Alain Mimoun auprès du Centre National pour le Développement du Sport

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de construction de DOJOS et salle pieds- poings au sein du complexe sportif Alain Mimoun.
- **SOLLICITE** auprès du Centre National pour le Développement du Sport une subvention pour réaliser le projet de construction de DOJOS et Salle Pieds- Poings sur le complexe sportif Alain Mimoun.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tous les documents y afférant
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Délibération n° 2017/17

Demande de subvention dans le cadre du projet de construction de DOJOS et Salle Pieds – Poings sur le Complexe Sportif Alain Mimoun auprès du Conseil Départemental de la Seine Saint Denis

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de construction de DOJOS et salle pieds-poings au sein du complexe sportif Alain Mimoun.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Seine Saint Denis une subvention, au taux le plus élevé, pour réaliser le projet de construction de DOJOS et Salle Pieds-Poings sur le complexe sportif Alain Mimoun.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tous les documents y afférant

Cession de véhicules réformés et en l'état
Vente « Via le site en ligne de vente aux enchères » de la Direction générale des
Finances Publiques

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de réformer les véhicules figurant au tableau mentionné ci-dessus en vue d'une éventuelle cession via le site de vente aux enchères de la Direction Générale des Finances Publiques (ventes-domaniales.fr).
- **DIT** que la liste des véhicules réformés sera annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer la cession d'un bien intervenue dans le cadre de la vente aux enchères via le site de la DGFIP dont le montant serait supérieur à 4 600 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.
- **DIT** que les recettes issues de ces cessions seront inscrites au budget aux chapitres et articles concernés.

Délibération n° 2017/21

Garantie communale pour les emprunts renégociés entre la Société Toit et Joie et la
Caisse des Dépôts et Consignations portant sur les opérations de la rue Adolphe
Wersand et de la Rue Lorenzi

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **REITERE** sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".
- **DIT** que la garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).
- **PRECISE** que les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « fait partie intégrante de la présente délibération ».
- **PRECISE** que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
- **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **PRECISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.
- **PRECISE** que le tableau « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » sera indexé à la délibération.

Délibération n° 2017/22

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes du Bourget et de Dugny et leurs Centres Communaux d'Action Sociale respectifs, pour la passation d'un marché portant sur la fabrication, la fourniture et la livraison de repas selon le procédé de la liaison froide et autres prestations annexes

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes du Bourget et de Dugny et les Centres Communaux d'Action Sociale des Villes du Bourget et de Dugny pour la passation d'un marché portant sur la fabrication, la fourniture et la livraison de repas selon le procédé de la liaison froide et autres prestations annexes.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes du Bourget et de Dugny et les Centres Communaux d'Action Sociale des Villes du Bourget et de Dugny pour la passation d'un marché portant sur la fabrication, la fourniture et la livraison de repas selon le procédé de la liaison froide et autres prestations annexes.
- **PRECISE** que le groupement de commandes n'engendrera aucun frais pour sa constitution et son fonctionnement.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes aux prestations objets du marché seront réglées sur les crédits inscrits aux budgets communaux des villes et des Centres Communaux d'Action Sociale de Dugny et de Le Bourget des exercices concernés.

Délibération n° 2017/23

Création de quatre postes d'adjoint administratif principal de deuxième classe

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de 4 postes d'adjoint administratif principal de deuxième classe filière administrative (catégorie C) rémunérés sur la base de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au budget, chapitre 012
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 2017/24

Communications diverses

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier émanant de monsieur le Préfet concernant l'organisation matérielle et le déroulement de l'élection présidentielle 2017. Il explique que les bureaux de vote seront ouverts à compter de 8h et désormais clos à 19h. Toutefois, le Préfet mentionne une possible dérogation permettant une ouverture jusqu'à 20h, selon l'avis majoritaire des maires du département. Monsieur le Maire demande à son tour l'avis de l'assemblée délibérante avant de répondre aux services préfectoraux.

Monsieur le Maire mentionne ses récents échanges avec le commissaire de la Courneuve ajoutant que la ville de Dugny est calme malgré les soucis de délinquance.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la Poste à la motion adoptée au mois de décembre dernier.

Il rappelle la prochaine date de la réunion publique concernant le PLU :
- Le 27 mars 2017 – Salle Henri Salvador

Monsieur Michel DELPLACE présente une nouvelle association nommée « 13 novembre : Fraternité et Vérité » créée après les attentats de Paris. Cette association agit pour la manifestation de la vérité sur toutes les circonstances, cause et responsabilité dans la survenance des attentats, et entend contribuer à toute réflexion et action s'inscrivant dans la lutte contre le terrorisme. Un 1^{er} colloque se tiendra le vendredi 10 mars 2017 à Paris sur le thème : « 13 novembre 2015 : Comprendre pourquoi, Agir comment ? », s'inscrivant dans ces objectifs et inaugurant un cycle d'initiatives.

Monsieur le Maire annonce les dates des prochains conseils municipaux :
- Le 22 mars 2017 : Débat d'Orientations Budgétaires
- Le 10 avril 2017 : Le Budget

La séance est levée à 20h20

Fait à Dugny, le 28 février 2017



Le Maire

André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 06 mars 2017, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.

